

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2008

MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 845)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 34

présenté par  
M. Bénisti, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 9**

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« ou d'un congé de présence parentale, ou de l'accomplissement »,

les mots :

« d'un congé de présence parentale, de l'accomplissement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.